

## Amélioration de la voirie nationale - Mise à 2 x 2 voies de la RN 57 entre la RD 75 et la ZAC de Valentin - Signature de la convention dans le cadre du contrat de plan

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Dans le cadre de la mise à 2 x 2 voies de la RN 57 entre Devecey et l'A 36, les différents cofinanceurs (Etat, Région, Département, Ville) ont exprimé la volonté commune de modifier le contrat de plan Etat-Région afin de permettre la réalisation d'une première tranche de l'opération incluant la dénivellation du carrefour de Valentin.

Il a été ainsi décidé de prolonger l'aménagement jusqu'à la RD 75, cette première tranche étant estimée à 78 200 000 € et comprenant :

\* dans le périmètre urbain :

- la mise à 2 x 2 voies de la section comprise entre la RD 75 et l'autoroute A36 pour 53 000 000 F.

\* en rase campagne :

- la réalisation d'un ouvrage d'art sur A36 pour 13 600 000 F.

- Le raccordement de la RN 57 au Nord de Cayenne avec la déviation de Voray-Devecey pour 11 600 000 F.

L'ensemble de l'opération RN 57 - Mise à 2 x 2 voies entre Devecey et A 36 prolongée jusqu'à la RD 75 est estimé à 209 400 000 F.

Les cofinanceurs ont retenu le principe de financer cette première tranche comme suit :

. Mise à 2 x 2 voies entre la RD 75 et A 36 : clé de type «urbain»

. Réalisation d'un ouvrage d'art sur A36 : clé de type «rase campagne»

. Raccordement de la RN 57 au Nord de Cayenne à la déviation de Voray-Devecey : clé de type «rase campagne».

La clé de financement retenue par l'Etat et les collectivités par nature de classement de la voie se résume ainsi :

Nature de la voie	Etat	Région	Département	Ville
- Rase campagne	50 %	25 %	25 %	
- Péri-urbain	42,5 %	27,5 %	27,5 %	2,5 %
- Milieu urbain	27,5 %	24 %	24 %	24,5 %

A partir de cette clé de répartition et en fonction de la part des travaux en milieu urbain et en rase campagne, la charge globale pour les différents partenaires sera la suivante :

. Etat : 3,8 % soit 27 213 600 F

. Région Franche-Comté : 24,3 % soit 19 002 600 F

. Département du Doubs : 24,3 % soit 19 002 600 F

. Ville de Besançon : 16,6 % soit 12 981 200 F

TOTAL 78 200 000 F

Il est précisé que la Ville de Besançon pourra être amenée à participer suivant le pourcentage de type urbain (soit 24,5 %) à toute réestimation éventuelle de la seule mise à 2 x 2 voies entre la RD 75 et l'A 36, rendue nécessaire par l'évolution technique du projet ou par les circonstances économiques, à l'exclusion des dépassements de travaux liés à la réalisation des autres aménagements prévus dans l'opération.

A noter que la Ville a sollicité un engagement financier du Syndicat Intercommunal de l'Echangeur de Valentin (SIEV) à cette opération, à hauteur de 3 000 000 F, qui viendrait en déduction de la part Ville.

Nous sommes actuellement en attente de la réponse du SIEV.

Le Conseil Municipal est invité à :

1) autoriser M. le Député-Maire à signer la convention Etat-Région-Département-Ville aux conditions énoncées ci-dessus ;

2) s'engager à financer dans les budgets à venir les crédits nécessaires, suivant l'échéancier fixé par l'Etat.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Bernard RÉGNIER attendait cet instant avec beaucoup d'intérêt.

**M. RÉGNIER :** Je pense que vous avez tous lu ce rapport qui concerne la mise à 2 x 2 voies de la RN 57 sur la ZAC de Valentin. On vous a précisé dans le rapport la partie sur laquelle la Ville s'engageait. Ce que je tiens à vous préciser, c'est qu'on a engagé des négociations avec le SIEV puisqu'il s'agit d'un aménagement complètement hors de la commune de Besançon. Nous avons souhaité, en attendant le futur choix des structures qui vont s'installer avec Besançon et la périphérie, que les communes, tout au moins le SIEV c'est-à-dire le Syndicat Intercommunal de l'Echangeur de Valentin avec ses trois communes participe au financement des 13 MF qui sont à la charge de la Ville. Après plusieurs réunions, nous sommes tombés d'accord et le SIEV vient de confirmer sa participation à hauteur de 3 MF sur ce projet. Il est clair que si une structure type district se mettait en place dans un avenir proche, cette dépense serait alors à la charge de ce district.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Ces explications vous satisfont ?

**M. NACHIN :** Je n'ai pas très bien compris : dans le tableau de financement de la page 2, il est question de nature de la voie : rase campagne, péri-urbain, milieu urbain. Or, à la page précédente, nulle part il n'est question de péri-urbain. Alors je ne comprends pas.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Je crois qu'il y a des limites où c'est de l'urbain, après du péri-urbain et après du rase campagne. Alors quand sur un axe il y a une partie péri-urbain, c'est du 2,5, pour le milieu urbain c'est 24,5. C'est bien cela Bernard ?

**M. RÉGNIER :** Oui c'est cela. De plus, la Ville n'ayant pas souhaité aller au-delà de l'autoroute, on a négocié une zone en milieu urbain donc 24,5 sur ce projet, sachant que réglementairement on aurait pu payer une partie en urbain, une partie en péri-urbain., le péri-urbain allant au moins jusqu'à Miserey sur le secteur. Donc on a mené une négociation avec les partenaires et on est arrivé à un montage financier qui est celui qu'on vous présente, c'est-à-dire que la Ville s'arrête à l'autoroute. On participe donc à la mise en place de l'échangeur mais on ne va pas au-delà.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Est-ce que Monsieur NACHIN a compris cette fois ?

**M. NACHIN :** Non, je n'ai toujours pas compris. Je suis désolé mais je pense qu'il y en a beaucoup d'autres aussi qui n'ont pas compris. Je vois à la page 1 la désignation des sections comprises dans le périmètre urbain, la désignation des sections en rase campagne et je ne vois pas dans la description la partie qui correspond au péri-urbain.

**M. RÉGNIER** : Il n'y a pas de péri-urbain sur ce projet. Le péri-urbain devrait aller normalement jusqu'aux environs de la route qui va à Auxon. Mais on a négocié et c'est pour cela que nous n'avons plus, dans ce rapport, qu'une zone urbaine et une zone rase campagne.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Pas d'oppositions à ce projet ? Monsieur NACHIN, je ne peux vous redonner la parole car cela ferait trois fois. Je regrette beaucoup.

**M. NACHIN** : Je réponds.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Non, c'est terminé. Nous passons au point suivant. Madame FOLSCHWEILLER sur ce sujet ?

**Mme FOLSCHWEILLER** : Oui, j'avais demandé la parole. Deux choses : je suis un peu surprise que la limite urbaine aille...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Vous intervenez sur le dossier précédent ? On vient de le voter.

**Mme FOLSCHWEILLER** : Mais j'avais appuyé avant.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je regrette c'est voté. Vous vous exprimerez une autre fois. Je regrette beaucoup, vous demanderez des explications à l'Adjoint.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.